PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-07-01

Séance du 01 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi premier du mois de juillet à dix-neuf heures trente cinq, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt-cinq du mois de juin deux mille vingt-six.

En présence de :

M. Thomas JOUAN délégué de Blain, Mme Katia LAMBIN déléguée de Blain, M. Dominique LE GALL délégué de Blain, M. Jérémy MALARY délégué de Blain, M. Jacques MARTIN délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Danielle NIAUDET déléguée de Blain, Mme Sylvie POUPART déléguée de Blain, Mme Marie-Pierre SANSOUCY-LESIMPLE déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Christophe SORIN délégué de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Jean-Pascal ARCANGELI délégué de Bouvron, M. François GUYOT délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Shamy RAVDJEE délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, M. Bertrand MEIGNEN délégué de Le Gâvre, M. Abel MORIN délégué de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	23
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	0
Abstention	0

Excusés ayant donné procuration :

Mme Marie-Laure FRAUD déléguée de Blain (donne pouvoir à M. MALARY), M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Ingrid PENHOUET déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. MEIGNEN)

Secrétaires de séance : M. François GUYOT & M. Thomas JOUAN.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RAPPORT D'ACTIVITÉ DE PAYS DE BLAIN COMMUNAUTÉ POUR L'ANNÉE 2025

Annexe : rapport d'activité 2025 de Pays de Blain Communauté

La présente délibération a pour objet d'acter le rapport annuel retraçant les activités des services ainsi que les projets mis en place par Pays de Blain Communauté avant la transmission de celui-ci aux communes-membres pour l'année 2025.

Rapport de Madame la Présidente,

La Communauté de communes réalise tous les ans un rapport d'activité qui établit un bilan des projets et des activités conduits dans chaque compétence.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260701-CC20260701-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

C'est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions réalisées par la Communauté de communes aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands chantiers d'intérêt communautaire.

La réalisation du rapport d'activité répond à une obligation légale : celle prévue par la loi du 12 juillet 1999 qui demande au Président de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) d'adresser annuellement au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de la Communauté de communes.

Le rapport d'activité est acté par les élus du Conseil communautaire puis présenté aux Conseils municipaux des 4 communes.

VU l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT le rapport d'activité 2025 transmis en pièce jointe de la présente délibération.

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil communautaire :

- **De prendre acte** de la communication du rapport d'activité de Pays de Blain Communauté pour l'année 2025 ;
- **De transmettre** le présent rapport aux communes membres conformément à l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales ;
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'Ile Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 01/07/2026

La Présidente
Rita SCHLADT

Communauté de Communes PAYS DE BLAIN COMMUNAUTÉ Loire-Atlantique

Les secrétaires de séance
François GUYOT
Thomas JOUAN

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260701-CC20260701-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-07-02

Séance du 01 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi premier du mois de juillet à dix-neuf heures trente cinq, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt-cinq du mois de juin deux mille vingt-six.

En présence de :

M. Thomas JOUAN délégué de Blain, Mme Katia LAMBIN déléguée de Blain, M. Dominique LE GALL délégué de Blain, M. Jérémy MALARY délégué de Blain, M. Jacques MARTIN délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Danielle NIAUDET déléguée de Blain, Mme Sylvie POUPART déléguée de Blain, Mme Marie-Pierre SANSOUCY-LESIMPLE déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Christophe SORIN délégué de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Jean-Pascal ARCANGELI délégué de Bouvron, M. François GUYOT délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Shamy RAVDJEE délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, M. Bertrand MEIGNEN délégué de Le Gâvre, M. Abel MORIN délégué de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	23
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	0
Abstention	0

Excusés ayant donné procuration :

Mme Marie-Laure FRAUD déléguée de Blain (donne pouvoir à M. MALARY), M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Ingrid PENHOUET déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. MEIGNEN)

Secrétaires de séance : M. François GUYOT & M. Thomas JOUAN.

TOURISME – OFFICE DE TOURISME ERDRE CANAL FORET : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES ET DES COMPTES DE L'EXERCICE 2025

Annexes : rapport d'activités et comptes de l'exercice 2025

La présente délibération a pour objet de prendre acte de la communication du rapport d'activités de l'EPIC Erdre Canal Forêt et des comptes de l'exercice 2025.

Rapport de Monsieur le Vice-Président, délégué au développement économique.

VU les articles R133-13 et R133-16 du Code de tourisme qui stipulent que le rapport d'activités ainsi que le compte financier de l'exercice écoulé doivent être soumis au Conseil communautaire ;

VU les statuts de l'EPIC ;

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260701-CC20260702-AR
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

VU la délibération du Conseil communautaire n°2017-09-20 du 20 septembre 2017 approuvant la création de l'Office de Tourisme intercommunautaire Erdre Canal Forêt sous la forme d'un EPIC ;
VU la délibération du Conseil communautaire n°2017 09 22, en date du 20 septembre 2017 et rendue exécutoire le 11 octobre 2017, approuvant la convention d'objectifs et de moyens portant sur la délégation de la compétence tourisme intercommunal à l'EPIC Erdre Canal Forêt pour la période 2018 – 2023 ;
VU la délibération n°2023 12 12 du 13 décembre 2023 portant renouvellement de ladite convention pour la période 2024 - 2029 ;

CONSIDERANT la présentation de Mme la Directrice de l'EPIC Erdre Canal Forêt ;
CONSIDERANT le rapport d'activités ainsi que les comptes de l'exercice 2025, annexés à la présente délibération.

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil communautaire :

- **De prendre acte** de la communication du rapport d'activités et du compte financier de l'Office de tourisme Erdre Canal Forêt pour l'année 2025 ;
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'Ile Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 01/07/2026

La Présidente
Rita SCHLADT

Les secrétaires de séance
François GUYOT Thomas JOUAN

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260701-CC20260702-AR
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-07-03

Séance du 01 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi premier du mois de juillet à dix-neuf heures trente cinq, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt-cinq du mois de juin deux mille vingt-six.

En présence de :

M. Thomas JOUAN délégué de Blain, Mme Katia LAMBIN déléguée de Blain, M. Dominique LE GALL délégué de Blain, M. Jérémy MALARY délégué de Blain, M. Jacques MARTIN délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Danielle NIAUDET déléguée de Blain, Mme Sylvie POUPART déléguée de Blain, Mme Marie-Pierre SANSOUCY-LESIMPLE déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Christophe SORIN délégué de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Jean-Pascal ARCANGELI délégué de Bouvron, M. François GUYOT délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Shamy RAVDJEE délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, M. Bertrand MEIGNEN délégué de Le Gâvre, M. Abel MORIN délégué de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	23
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	0
Abstention	0

Excusés ayant donné procuration :

Mme Marie-Laure FRAUD déléguée de Blain (donne pouvoir à M. MALARY), M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Ingrid PENHOUET déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. MEIGNEN)

Secrétaires de séance : M. François GUYOT & M. Thomas JOUAN.

FINANCES – RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE L'ANCIENNE GARE DE BLAIN POUR LA REALISATION D'UNE MAISON INTERCOMMUNALE DES SERVICES AUX PUBLICS EN MATERIAUX BIOSOURCES – Emprunt de 800 000 €.

La présente délibération a pour objet d'approuver la proposition d'emprunt de 800 000 € pour le projet de Maison Intercommunale des Services aux Publics et d'autoriser la présidente à signer le contrat.

Rapport de Madame la Présidente,

Afin de financer les travaux de restructuration et d'extension de l'ancienne gare de Blain pour la réalisation d'une maison intercommunale des services au public, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 800 000 €.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260701-CC20260703-BF
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

Plusieurs organismes ont été consultés :

- La banque des territoires,
- La banque postale,
- Le crédit agricole

Après avoir analysé les offres de financement et les conditions générales y attachées, il vous est proposé de retenir l'offre de la banque des territoires :

Principales caractéristiques du contrat de prêt :

- Prêt : 800 000,00 EUR ;
- Durée du contrat de prêt : 25 ans ;
- Objet du contrat de prêt : travaux de restructuration et d'extension de l'ancienne gare de Blain ;
- Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'à début septembre 2026 (validité de l'offre 1er septembre 2026) ;
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe – livret A + 0.50 % ;
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle ;
- Mode d'amortissement : échéances constantes – amortissements prioritaires ;
- Remboursement anticipé : Indemnité actuarielle sur courbe swap (J-40) ;
- Commission d'engagement : 0,06 % du montant du prêt ;

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil communautaire :

- **D'accepter** la proposition ci-dessus,
- **D'autoriser** Madame la Présidente ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à la présente délibération.
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'Ile Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Les dépenses sont inscrites au budget principal de l'exercice 2026.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 01/07/2026

La Présidente
Rita SCHLADT

Les secrétaires de séance
François GUYOT
Thomas JOUAN

Communauté de Communes Loire-Atlantique

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260701-CC20260703-BF
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-07-04

Séance du 01 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi premier du mois de juillet à dix-neuf heures trente cinq, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt-cinq du mois de juin deux mille vingt-six.

En présence de :

M. Thomas JOUAN délégué de Blain, Mme Katia LAMBIN déléguée de Blain, M. Dominique LE GALL délégué de Blain, M. Jérémy MALARY délégué de Blain, M. Jacques MARTIN délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Danielle NIAUDET déléguée de Blain, Mme Sylvie POUPART déléguée de Blain, Mme Marie-Pierre SANSOUCY-LESIMPLE déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Christophe SORIN délégué de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Jean-Pascal ARCANGELI délégué de Bouvron, M. François GUYOT délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Shamy RAVDJEE délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, M. Bertrand MEIGNEN délégué de Le Gâvre, M. Abel MORIN délégué de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	23
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	0
Abstention	0

Excusés ayant donné procuration :

Mme Marie-Laure FRAUD déléguée de Blain (donne pouvoir à M. MALARY), M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Ingrid PENHOUET déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. MEIGNEN)

Secrétaires de séance : M. François GUYOT & M. Thomas JOUAN.

MARCHES PUBLICS – APPROBATION DU GUIDE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Annexe : guide de la commande publique

La présente délibération a pour objet d'approuver le guide interne de la commande publique mis à jour.

Rapport de Monsieur le Vice-Président aux ressources humaines, aux marchés publics, à la mutualisation et aux coopérations.

Par délibération n° 2024-09-07 du 25 septembre 2024, le conseil communautaire a approuvé le guide interne de la commande publique, rédigé afin de mettre à disposition des agents et des élus un outil commun qui répond à plusieurs objectifs :

- Avoir un même niveau d'information et de pratiques pour tous les services

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260701-CC20260704-BF
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

- Permettre à chacun de connaître les règles applicables à Pays de Blain Communauté en termes d'achat public ;
- Homogénéiser les pratiques dans le respect des grands principes du Code de la Commande Publique ;
- Faciliter le travail de chacun avec plus de transparence.

Il s'articule autour de quatre thèmes :

- L'achat public (les grands principes),
- La création d'un marché,
- La cartographie des achats du Pays de Blain,
- L'archivage des pièces de marchés et les outils pratiques.

En raison du renouvellement de l'assemblée délibérante, ce guide a fait l'objet de mises à jour afin d'intégrer la nouvelle composition des commissions (appel d'offres et MAPA) ; il réactualise également les seuils de publication applicables au 1er janvier 2026.

Sur ce rapport, il est proposé au conseil communautaire :

- **D'adopter** cette mise à jour du guide de la commande publique qui s'appliquera dès que les mesures de publicité auront été effectuées ;
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'Ile Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 01/07/2026

La Présidente
Rita SCHLADT

Communauté de Communes Pays de Blain Communauté Loire-Atlantique

Les secrétaires de séance
François GUYOT

Thomas JOUAN

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260701-CC20260704-BF
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-07-05

Séance du 01 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi premier du mois de juillet à dix-neuf heures trente cinq, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt-cinq du mois de juin deux mille vingt-six.

En présence de :

M. Thomas JOUAN délégué de Blain, Mme Katia LAMBIN déléguée de Blain, M. Dominique LE GALL délégué de Blain, M. Jérémy MALARY délégué de Blain, M. Jacques MARTIN délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Danielle NIAUDET déléguée de Blain, Mme Sylvie POUPART déléguée de Blain, Mme Marie-Pierre SANSOUCY-LESIMPLE déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Christophe SORIN délégué de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Jean-Pascal ARCANGELI délégué de Bouvron, M. François GUYOT délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Shamy RAVDJEE délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, M. Bertrand MEIGNEN délégué de Le Gâvre, M. Abel MORIN délégué de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	23
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	0
Abstention	0

Excusés ayant donné procuration :

Mme Marie-Laure FRAUD déléguée de Blain (donne pouvoir à M. MALARY), M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Ingrid PENHOUET déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. MEIGNEN)

Secrétaires de séance : M. François GUYOT & M. Thomas JOUAN.

FINANCES - BUDGET ADMINISTRATION GENERALE - DECISION MODIFICATIVE N°2

La présente délibération a pour objet de procéder à une modification du budget 2026, afin de voter les crédits nécessaires pour régulariser les écritures d'ordre complémentaires votées au budget supplémentaire et de régulariser le calcul de la reprise du résultat d'investissement de 2025.

Rapport de Madame la Présidente,

VU l'article L.2322-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2025-12-19 du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2025 approuvant le budget primitif 2026 ;

VU la délibération n°2026-06-22 du Conseil Communautaire en date du 03 juin 2026 approuvant le budget supplémentaire 2026 ;

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260701-CC20260705-BF
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster le budget en inscrivant des crédits pour les écritures comptables liées :

- *Aux régularisations des écritures d'ordre*
- *Au calcul de la reprise du résultat reporté d'investissement*

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil communautaire :

➢ **D'accepter** d'apporter au budget 2026 du budget Administration générale les virements de crédit équilibrés en dépenses et en recettes ci-dessous :

Section	Sens	Chapitre	Opération	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
I	D	040		2802	Amortissement	2500,00 €	-2 500,00 €	0,00 €
I	D	040		281351	Amortissement	3000,00 €	-3 000,00 €	0,00 €
I	D	040		281848	Amortissement	1000,00 €	-1 000,00 €	0,00 €
I	D	040		28188	Amortissement	2500,00 €	-2 500,00 €	0,00 €
I	R	040		2802	Amortissement	25 000,00 €	2 500,00 €	22 500,00 €
I	R	040		281351	Amortissement	43 300,00 €	3 000,00 €	43 600,00 €
I	R	040		281848	Amortissement	9 3 00,00 €	1 000,00 €	10 300,00 €
I	R	040		28188	Amortissement	17 100,00 €	2 500,00 €	19 600,00 €
I	R	001		001	Résultat	1 437 213,34 €	264 251,15 €	1 701 464,49 €
I	D	23	0084	2313	Immobilisation nouvelle	305 048,35 €	264 251,15 €	569 299,50 €

➢ **D'autoriser** Madame la Présidente à signer les actes correspondants :

Récapitulatif par chapitre :	
DSI - Chapitre 040	9 000,00 €
RSI – Chapitre 040	9 000,00 €
RSI – Chapitre 001	264 251,15€
DSI - Chapitre 042	264 251,15 €

➢ **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'Ile Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 01/07/2026

La Présidente
Rita SCHLADT

Les secrétaires de séance
François GUYOT
Thomas JOUAN

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260701-CC20260705-BF
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-07-05

Séance du 01 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi premier du mois de juillet à dix-neuf heures trente cinq, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt-cinq du mois de juin deux mille vingt-six.

En présence de :

M. Thomas JOUAN délégué de Blain, Mme Katia LAMBIN déléguée de Blain, M. Dominique LE GALL délégué de Blain, M. Jérémy MALARY délégué de Blain, M. Jacques MARTIN délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Danielle NIAUDET déléguée de Blain, Mme Sylvie POUPART déléguée de Blain, Mme Marie-Pierre SANSOUCY-LESIMPLE déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Christophe SORIN délégué de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Jean-Pascal ARCANGELI délégué de Bouvron, M. François GUYOT délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Shamy RAVDJEE délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, M. Bertrand MEIGNEN délégué de Le Gâvre, M. Abel MORIN délégué de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	23
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	0
Abstention	0

Excusés ayant donné procuration :

Mme Marie-Laure FRAUD déléguée de Blain (donne pouvoir à M. MALARY), M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Ingrid PENHOUET déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. MEIGNEN)

Secrétaires de séance : M. François GUYOT & M. Thomas JOUAN.

FINANCES - BUDGET ADMINISTRATION GENERALE - DECISION MODIFICATIVE N°2

La présente délibération a pour objet de procéder à une modification du budget 2026, afin de voter les crédits nécessaires pour régulariser les écritures d'ordre complémentaires votées au budget supplémentaire et de régulariser le calcul de la reprise du résultat d'investissement de 2025.

Rapport de Madame la Présidente,

VU l'article L.2322-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2025-12-19 du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2025 approuvant le budget primitif 2026 ;

VU la délibération n°2026-06-22 du Conseil Communautaire en date du 03 juin 2026 approuvant le budget supplémentaire 2026 ;

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260701-CC20260705-BF
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster le budget en inscrivant des crédits pour les écritures comptables liées :

- *Aux régularisations des écritures d'ordre*
- *Au calcul de la reprise du résultat reporté d'investissement*

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil communautaire :

➢ **D'accepter** d'apporter au budget 2026 du budget Administration générale les virements de crédit équilibrés en dépenses et en recettes ci-dessous :

Section	Sens	Chapitre	Opération	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
I	D	040		2802	Amortissement	2500,00 €	-2 500,00 €	0,00 €
I	D	040		281351	Amortissement	3000,00 €	-3 000,00 €	0,00 €
I	D	040		281848	Amortissement	1000,00 €	-1 000,00 €	0,00 €
I	D	040		28188	Amortissement	2500,00 €	-2 500,00 €	0,00 €
I	R	040		2802	Amortissement	25 000,00 €	2 500,00 €	22 500,00 €
I	R	040		281351	Amortissement	43 300,00 €	3 000,00 €	43 600,00 €
I	R	040		281848	Amortissement	9 3 00,00 €	1 000,00 €	10 300,00 €
I	R	040		28188	Amortissement	17 100,00 €	2 500,00 €	19 600,00 €
I	R	001		001	Résultat	1 437 213,34 €	264 251,15 €	1 701 464,49 €
I	D	23	0084	2313	Immobilisation nouvelle	305 048,35 €	264 251,15 €	569 299,50 €

➢ **D'autoriser** Madame la Présidente à signer les actes correspondants :

Récapitulatif par chapitre :	
DSI - Chapitre 040	9 000,00 €
RSI – Chapitre 040	9 000,00 €
RSI – Chapitre 001	264 251,15€
DSI - Chapitre 042	264 251,15 €

➢ **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'Ile Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 01/07/2026

La Présidente
Rita SCHLADT

Les secrétaires de séance
François GUYOT
Thomas JOUAN

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260701-CC20260705-BF
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-07-06

Séance du 01 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi premier du mois de juillet à dix-neuf heures trente cinq, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt-cinq du mois de juin deux mille vingt-six.

En présence de :

M. Thomas JOUAN délégué de Blain, Mme Katia LAMBIN déléguée de Blain, M. Dominique LE GALL délégué de Blain, M. Jérémy MALARY délégué de Blain, M. Jacques MARTIN délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Danielle NIAUDET déléguée de Blain, Mme Sylvie POUPART déléguée de Blain, Mme Marie-Pierre SANSOUCY-LESIMPLE déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Christophe SORIN délégué de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Jean-Pascal ARCANGELI délégué de Bouvron, M. François GUYOT délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Shamy RAVDJEE délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, M. Bertrand MEIGNEN délégué de Le Gâvre, M. Abel MORIN délégué de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	23
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	0
Abstention	0

Excusés ayant donné procuration :

Mme Marie-Laure FRAUD déléguée de Blain (donne pouvoir à M. MALARY), M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Ingrid PENHOUET déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. MEIGNEN)

Secrétaires de séance : M. François GUYOT & M. Thomas JOUAN.

FINANCES - BUDGET TRANSPORTS SCOLAIRES DECISION MODIFICATIVE N°2

La présente délibération a pour objet de procéder à une modification du budget 2026, afin de voter les crédits nécessaires pour régulariser la reprise du résultat d'investissement.

Rapport de Madame la Présidente,

VU l'article L.2322-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ,

VU la délibération n°2025-12-21 du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2025 approuvant le budget primitif 2026 ;

VU la délibération n°2026-06-23 du Conseil Communautaire en date du 03 juin 2026 approuvant le budget supplémentaire 2026.

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster le budget en inscrivant des crédits pour les écritures comptables liées :

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260701-CC20260706-BF
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

A la régularisation de la reprise du résultat d'investissement de 2025,

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil communautaire :

- **D'accepter** d'apporter au budget 2026 du budget Transports Scolaires les virements de crédit équilibrés en dépenses et en recettes ci-dessous :

Section	Sens	Chapitre	Opération	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
I	R	001		001	Résultat N-1	381 298,50 €	5 159,29 €	386 457,79 €
I	D	21		2135	Installation générales	25 618,21 €	5 159,29 €	30 777,50 €

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer les actes correspondants :

Récapitulatif par chapitre :	
RSI - Chapitre 001	5 159,29 €
DSI – Chapitre 21	5 159,29 €

- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'Ile Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 01/07/2026

La Présidente
Rita SCHLADT

Les secrétaires de séance
François GUYOT
Thomas JOUAN

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260701-CC20260706-BF
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-07-07

Séance du 01 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi premier du mois de juillet à dix-neuf heures trente cinq, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt-cinq du mois de juin deux mille vingt-six.

En présence de :

M. Thomas JOUAN délégué de Blain, Mme Katia LAMBIN déléguée de Blain, M. Dominique LE GALL délégué de Blain, M. Jérémy MALARY délégué de Blain, M. Jacques MARTIN délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Danielle NIAUDET déléguée de Blain, Mme Sylvie POUPART déléguée de Blain, Mme Marie-Pierre SANSOUCY-LESIMPLE déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Christophe SORIN délégué de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Jean-Pascal ARCANGELI délégué de Bouvron, M. François GUYOT délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Shamy RAVDJEE délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, M. Bertrand MEIGNEN délégué de Le Gâvre, M. Abel MORIN délégué de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	23
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	0
Abstention	0

Excusés ayant donné procuration :

Mme Marie-Laure FRAUD déléguée de Blain (donne pouvoir à M. MALARY), M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Ingrid PENHOUET déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. MEIGNEN)

Secrétaires de séance : M. François GUYOT & M. Thomas JOUAN.

FINANCES- BUDGET SPANC DECISION MODIFICATIVE N°1

La présente délibération a pour objet de procéder à une modification du budget 2026, afin de voter les crédits nécessaires pour régulariser la reprise du résultat de fonctionnement 2025.

Rapport de Madame la Présidente,

VU l'article L.2322-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ,

VU la délibération n°2025-12-23 du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2025 approuvant le budget primitif 2026 ;

VU la délibération n°2026-06-25 du Conseil Communautaire en date du 03 juin 2026 approuvant le budget supplémentaire 2026.

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster le budget en inscrivant des crédits pour les écritures comptables liées :

A la régularisation de la reprise du résultat de fonctionnement 2025

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260701-CC20260707-BF
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil communautaire :

- **D'accepter** d'apporter au budget 2026 du budget Annexe du SPANC les virements de crédit équilibrés en dépenses et en recettes ci-dessous :

Section	Sens	Chapitre	Opération	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
F	R	002		002	Résultat N-1	26 682,92 €	-3400,16 €	23 282,76 €
F	R	70		7062	Redevance assainissement	88 399,84 €	3400,16 €	91 800, €

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer les actes correspondants :

Récapitulatif par chapitre :	
RSF - Chapitre 002	-3 400,16 €
RSF – Chapitre 70	3 400,16 €

- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'Ile Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 01/07/2026

La Présidente
Rita SCHLADT

Les secrétaires de séance
François GUYOT
Thomas JOUAN

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260701-CC20260707-BF
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n°2026-07-08
Séance du 01 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi premier du mois de juillet à dix-neuf heures trente cinq, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt-cinq du mois de juin deux mille vingt-six.

En présence de :
M. Thomas JOUAN délégué de Blain, Mme Katia LAMBIN déléguée de Blain, M. Dominique LE GALL délégué de Blain, M. Jérémy MALARY délégué de Blain, M. Jacques MARTIN délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Danielle NIAUDET déléguée de Blain, Mme Sylvie POUPART déléguée de Blain, Mme Marie-Pierre SANSOUCY-LESIMPLE déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Christophe SORIN délégué de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Jean-Pascal ARCANGELI délégué de Bouvron, M. François GUYOT délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Shamy RAVDJEE délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, M. Bertrand MEIGNEN délégué de Le Gâvre, M. Abel MORIN délégué de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	23
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	0
Abstention	0

Excusés ayant donné procuration :
Mme Marie-Laure FRAUD déléguée de Blain (donne pouvoir à M. MALARY), M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Ingrid PENHOUET déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. MEIGNEN)
Secrétaires de séance : M. François GUYOT & M. Thomas JOUAN.

FINANCES - BUDGET CENTRE AQUATIQUE - DECISION MODIFICATIVE N°1

La présente délibération a pour objet de procéder à une modification du budget 2026 afin de voter les crédits nécessaires pour régulariser l'affectation du résultat d'investissement 2025.

Rapport de Madame la Présidente,

VU l'article L.2322-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la délibération n°2025-12-21 du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2025 approuvant le budget primitif 2026 ;
VU la délibération n°2026-06-26 du Conseil Communautaire en date du 03 juin 2026 approuvant le budget supplémentaire 2026 ;

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster le budget en inscrivant des crédits pour les écritures comptables liées :

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260701-CC20260708-BF
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

A la régularisation de la reprise du résultat d'investissement de 2025,

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil communautaire :

➢ **D'accepter** d'apporter au budget 2026 du budget Centre aquatique les virements de crédit équilibrés en dépenses et en recettes ci-dessous :

Section	Sens	Chapitre	Opération	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
I	R	001		001	Résultat N-1	641 751,58 €	16 150,00 €	657 901,58 €
I	D	21		2135	Installations générales	25 150,00 €	16 150,00 €	41 300,00 €

➢ **D'autoriser** Madame la Présidente à signer les actes correspondants :

Récapitulatif par chapitre :	
RSI - Chapitre 001	16 150,00 €
DSI – Chapitre 21	16 150,00 €

➢ **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'Ile Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 01/07/2026

La Présidente
Rita SCHLADT

Les secrétaires de séance
François GUYOT
Thomas JOUAN

Communauté de Communes Pays de Blain Communauté Loire-Atlantique

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260701-CC20260708-BF
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-07-09

Séance du 01 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi premier du mois de juillet à dix-neuf heures trente cinq, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt-cinq du mois de juin deux mille vingt-six.

En présence de :

M. Thomas JOUAN délégué de Blain, Mme Katia LAMBIN déléguée de Blain, M. Dominique LE GALL délégué de Blain, M. Jérémy MALARY délégué de Blain, M. Jacques MARTIN délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Danielle NIAUDET déléguée de Blain, Mme Sylvie POUPART déléguée de Blain, Mme Marie-Pierre SANSOUCY-LESIMPLE déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Christophe SORIN délégué de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Jean-Pascal ARCANGELI délégué de Bouvron, M. François GUYOT délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Shamy RAVDJEE délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, M. Bertrand MEIGNEN délégué de Le Gâvre, M. Abel MORIN délégué de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	23
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	0
Abstention	0

Excusés ayant donné procuration :

Mme Marie-Laure FRAUD déléguée de Blain (donne pouvoir à M. MALARY), M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Ingrid PENHOUET déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. MEIGNEN)

Secrétaires de séance : M. François GUYOT & M. Thomas JOUAN.

FINANCES - BUDGET ZAC DES BLUCHETS - DECISION MODIFICATIVE N°1

La présente délibération a pour objet de procéder à une modification du budget 2026, afin de voter les crédits nécessaires pour régulariser l'affectation du résultat d'investissement 2025.

Rapport de Madame la Présidente,

VU l'article L.2322-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2025-12-24 du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2025 approuvant le budget primitif 2026 ;

VU la délibération n°2026-06-28 du Conseil Communautaire en date du 03 juin 2026 approuvant le budget supplémentaire 2026 ;

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260701-CC20260709-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster le budget en inscrivant des crédits pour les écritures comptables liées :

Par délibération n°2023-03-16 en date du 28 juin 2023, Mme Isabelle CARON-HUCKE a été nommée directrice de la régie déchets ménagers et assimilés.

A la régularisation de la reprise du résultat d'investissement de 2025,

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil communautaire :

- **D'accepter** d'apporter au budget 2026 du budget annexe ZAC des Bluchets les virements de crédit équilibrés en dépenses et en recettes ci-dessous :

Section	Sens	Chapitre	Opération	Article	Designation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
I	R	001		001	Résultat N-1	208 521,43 €	-270,00 €	208 251,43 €
I	D	16		1641	Emprunt	208 521,43 €	-270,00 €	208 251,43 €

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer les actes correspondants :

Récapitulatif par chapitre :	
RSI - Chapitre 001	-270,00 €
DSI - Chapitre 16	-270,00 €

- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'Ile Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 01/07/2026

La Présidente
Rita SCHLADT

Les secrétaires de séance
François GUYOT
Thomas JOUAN

Communauté de Communes Loire-Atlantique

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260701-CC20260709-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

0PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-07-10

Séance du 01 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi premier du mois de juillet à dix-neuf heures trente cinq, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt-cinq du mois de juin deux mille vingt-six.

En présence de :

M. Thomas JOUAN délégué de Blain, Mme Katia LAMBIN déléguée de Blain, M. Dominique LE GALL délégué de Blain, M. Jérémy MALARY délégué de Blain, M. Jacques MARTIN délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Danielle NIAUDET déléguée de Blain, Mme Sylvie POUPART déléguée de Blain, Mme Marie-Pierre SANSOUCY-LESIMPLE déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Christophe SORIN délégué de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Jean-Pascal ARCANGELI délégué de Bouvron, M. François GUYOT délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Shamy RAVDJEE délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, M. Bertrand MEIGNEN délégué de Le Gâvre, M. Abel MORIN délégué de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	23
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	0
Abstention	0

Excusés ayant donné procuration :

Mme Marie-Laure FRAUD déléguée de Blain (donne pouvoir à M. MALARY), M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Ingrid PENHOUET déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. MEIGNEN)

Secrétaires de séance : M. François GUYOT & M. Thomas JOUAN.

PCT – Convention « Arts Urbain/fresque » avec l'artiste Phil de Lov dans le cadre d'un parcours d'Education Artistique et Culturel.

Annexe : Convention

La présente délibération a pour objet d'approuver la convention établie entre Pays de Blain Communauté et l'artiste Phil de Lov.

Rapport de Madame Clotilde Shammas, Vice-Présidente à la Commission Animations et Solidarité Territoriales.

Pays de Blain Communauté a initié dans le cadre de son Parcours d'Education Artistique et Culturel 2026/2027, un appel à projet Arts Urbain/Fresque en janvier 2026.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260701-CC20260710-CC
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

Parmi les 29 candidatures reçues, 3 candidats ont été sélectionnés. Suite à l'entretien qui a découlé de cette seconde phase de sélection, l'artiste Phil de Lov a été retenue pour sa proposition riche et complète.

La note d'intention de cette artiste/illustratrice est de créer un fil conducteur entre les 4 fresques commandées et disposées autant que possible sur les 4 communes. L'oiseau sera le sujet de ces fresques initiant les thématiques de la différence, de l'égalité filles/garçons et de l'inclusion.

Les dessins réalisés par les élèves seront soumis à un vote des enfants de l'école. Les élèves peindront ensuite sur le mur la proposition retenue avec l'accompagnement de l'artiste. Une exposition et un vernissage seront proposés en juin 2028 lors de la fin de la séquence EAC fresque.

Afin de mettre en œuvre ce partenariat, une convention doit être rédigée entre les 2 parties prenant en compte, entre autres, les aspects juridiques de la cession des droits d'auteur.

VU l'arrêté préfectoral du 02 avril 2025 approuvant les statuts de Pays de Blain Communauté ;
VU la délibération n°2022 07 13 du Conseil Communautaire du 06 juillet 2022 approuvant le programme d'actions du Projet Culturel de Territoire n°2 ;
VU la délibération n°2024-01-12 du Conseil Communautaire du 24 janvier 2024 approuvant la convention du Projet Culturel de Territoire n°2 ;

CONSIDERANT l'intérêt de ce partenariat avec Phil de Lov et les réalisations valorisant le territoire de Pays de Blain Communauté ;
CONSIDERANT, la présentation de la convention avec l'artiste, annexé ;
CONSIDERANT l'avis favorable de la commission animation et solidarités territoriales du 16 juin 2026 ;
CONSIDERANT la présentation de Madame La Vice-Présidente ;

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **D'approuver** les termes de la convention partenariale ci annexée conclue entre Phil de Lov et Pays de Blain Communauté.
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer ladite convention et à accomplir toutes les formalités utiles afférentes, à sa bonne exécution.
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'Ile Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260701-CC20260710-CC
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

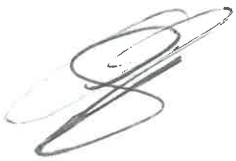
LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 01/07/2026

La Présidente
Rita SCHLADT

Les secrétaires de séance
François GUYOT
Thomas JOUAN







Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260701-CC20260710-CC
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-07-11

Séance du 01 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi premier du mois de juillet à dix-neuf heures trente cinq, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt-cinq du mois de juin deux mille vingt-six.

En présence de :

M. Thomas JOUAN délégué de Blain, Mme Katia LAMBIN déléguée de Blain, M. Dominique LE GALL délégué de Blain, M. Jérémy MALARY délégué de Blain, M. Jacques MARTIN délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Danielle NIAUDET déléguée de Blain, Mme Sylvie POUPART déléguée de Blain, Mme Marie-Pierre SANSOUCY-LESIMPLE déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Christophe SORIN délégué de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Jean-Pascal ARCANGELI délégué de Bouvron, M. François GUYOT délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Shamy RAVDJEE délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, M. Bertrand MEIGNEN délégué de Le Gâvre, M. Abel MORIN délégué de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	23
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	0
Abstention	0

Excusés ayant donné procuration :

Mme Marie-Laure FRAUD déléguée de Blain (donne pouvoir à M. MALARY), M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Ingrid PENHOUET déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. MEIGNEN)

Secrétaires de séance : M. François GUYOT & M. Thomas JOUAN.

ENVIRONNEMENT – CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES – DESIGNATION D'UNE NOUVELLE DIRECTRICE

La présente délibération a pour objet de modifier la délibération n°2023-06-16 du Conseil communautaire du 28 juin 2023 en désignant un nouveau directeur de la régie Déchets ménagers et assimilés suite au départ de Mme Isabelle CARON-HUCKE.

Rapport de Madame la Vice-Présidente déléguée à l'Environnement,

Par délibération n°2019-04-12 en date du 10 avril 2019, le Conseil communautaire a autorisé la création d'une régie à Autonomie Financière pour le service déchets ménagers et assimilés.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260701-CC20260711-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

Par délibération n°2023-03-16 en date du 28 juin 2023, Mme Isabelle CARON-HUCKE a été nommée directrice de la régie déchets ménagers et assimilés.

Suite au départ de Mme Isabelle CARON-HUCKE, ce poste est vacant. Il est donc proposé au Conseil communautaire de désigner une nouvelle directrice en la personne de Mme Justine PEIRETTI, responsable du pôle déchets ménagers et assimilés.

VU les articles L.1412-1 et L2221-1 à L2221-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les articles R.2221-1 à R.2221-14 du C.G.C.T. relatifs aux dispositions générales de la création de la régie ;
VU les articles R.2221-63 à R.2221-94 du CGCT relatifs aux dispositions propres aux régies dotées de la seule autonomie financière, chargées de l'exploitation d'un S.P.I.C. (Service Public Industriel et Commercial) ;
VU les statuts en vigueur de Pays de Blain Communauté ;
VU la délibération n°2019-04-12 du Conseil Communautaire en date 10 avril 2019 du portant création d'une régie déchets ménagers et assimilés dotée de la seule autonomie financière et l'approbation de ses statuts ;
VU la délibération n°2023-03-16 du Conseil communautaire du 28 juin 2023 désignant le directeur du Conseil d'exploitation de la régie déchets ménagers et assimilés.

CONSIDERANT que le directeur est désigné par le Conseil Communautaire sur proposition de la Présidente de la Communauté de Communes.
CONSIDERANT, la nécessité de nommer une nouveau directeur suite au départ de Mme Isabelle CARON-HUCKE, directrice du Conseil d'exploitation de la régie déchets ménagers et assimilés
CONSIDERANT l'avis du Conseil d'exploitation de la régie déchets ménagers et assimilés, du 29 juin 2026, concernant la désignation de Mme Justine PEIRETTI en qualité de directrice.

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil communautaire :

- **De modifier** la délibération n°2023-03-16 du Conseil communautaire du 28 juin 2023 ;
- **De désigner** Mme Justine PEIRETTI en qualité de directeur du Conseil d'exploitation de la régie déchets ménagers et assimilés ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente de Pays de Blain Communauté à prendre tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération ;
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'Ile Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260701-CC20260711-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 01/07/2026

La Présidente
Rita SCHLADT

Les secrétaires de séance
François GUYOT
Thomas JOUAN







Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260701-CC20260711-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-07-12

Séance du 01 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi premier du mois de juillet à dix-neuf heures trente cinq, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt-cinq du mois de juin deux mille vingt-six.

En présence de :

M. Thomas JOUAN délégué de Blain, Mme Katia LAMBIN déléguée de Blain, M. Dominique LE GALL délégué de Blain, M. Jérémy MALARY délégué de Blain, M. Jacques MARTIN délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Danielle NIAUDET déléguée de Blain, Mme Sylvie POUPART déléguée de Blain, Mme Marie-Pierre SANSOUCY-LESIMPLE déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Christophe SORIN délégué de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Jean-Pascal ARCANGELI délégué de Bouvron, M. François GUYOT délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Shamy RAVDJEE délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, M. Bertrand MEIGNEN délégué de Le Gâvre, M. Abel MORIN délégué de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	23
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	0
Abstention	0

Excusés ayant donné procuration :

Mme Marie-Laure FRAUD déléguée de Blain (donne pouvoir à M. MALARY), M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Ingrid PENHOUET déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. MEIGNEN)

Secrétaires de séance : M. François GUYOT & M. Thomas JOUAN.

ENVIRONNEMENT – DECHETS : APPROBATION DU RAPPORT DU PRIX ET DE LA QUALITE DU SERVICE DECHETS 2025 (RPQS)

Annexe : Rapport annuel du prix et de la qualité du service public (RPQS) Déchets 2025

La présente délibération a pour objet de prendre connaissance du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de Prévention et de Gestion des déchets ménagers et assimilés de Pays de Blain Communauté pour l'année 2025.

Rapport de Madame la Vice-Présidente déléguée à l'Environnement,

En application de l'article L.2224-17-1 du CGCT et du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, pris en application de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers doit être présenté à l'assemblée délibérante.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260701-CC20260712-AR
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

Il est précisé que cette obligation s'applique quel que soit le mode d'exploitation retenu pour la gestion du service.

VU l'article L2224-17-1 du code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets ;
VU les statuts de Pays de Blain Communauté ;

CONSIDERANT le rapport annuel du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés du Pays de Blain pour l'année 2025 a été acté par les membres présents du conseil d'exploitation de la régie "Déchets ménagers et assimilés" en date du 29 juin 2026 ;
CONSIDERANT la présentation qui a été faite du rapport annuel du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés du Pays de Blain pour l'année 2025 aux membres de l'assemblée délibérante présents ;

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **De prendre acte** de la présentation du rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ;
- **De préciser** qu'un exemplaire de ce rapport sera transmis à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, ainsi qu'aux Maires des communes membres de l'EPCI, qui devront en faire un rapport à leur conseil municipal respectif ;
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'Ile Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 01/07/2026

La Présidente
Rita SCHLADT

Les secrétaires de séance
François GUYOT
Thomas JOUAN







Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260701-CC20260712-AR
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-07-13

Séance du 01 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi premier du mois de juillet à dix-neuf heures trente cinq, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt-cinq du mois de juin deux mille vingt-six.

En présence de :

M. Thomas JOUAN délégué de Blain, Mme Katia LAMBIN déléguée de Blain, M. Dominique LE GALL délégué de Blain, M. Jérémy MALARY délégué de Blain, M. Jacques MARTIN délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Danielle NIAUDET déléguée de Blain, Mme Sylvie POUPART déléguée de Blain, Mme Marie-Pierre SANSOUCY-LESIMPLE déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Christophe SORIN délégué de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Jean-Pascal ARCANGELI délégué de Bouvron, M. François GUYOT délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Shamy RAVDJEE délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, M. Bertrand MEIGNEN délégué de Le Gâvre, M. Abel MORIN délégué de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	23
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	0
Abstention	0

Excusés ayant donné procuration :

Mme Marie-Laure FRAUD déléguée de Blain (donne pouvoir à M. MALARY), M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Ingrid PENHOUET déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. MEIGNEN)

Secrétaires de séance : M. François GUYOT & M. Thomas JOUAN.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE AU SEIN DU COMITE D'ADMINISTRATION DE L'AIRE

Annexe : Statuts de l'association AIRE

La présente délibération a pour objet la nomination des représentants de Pays de Blain Communauté pour l'Association AIRE

Rapport de Monsieur Le Vice-Président, délégué au Développement Economique,

L'AIRE (Association Intercommunale pour un Retour à l'Emploi) est une structure d'insertion par l'activité économique chargée de l'insertion de personnes - par la mise en situation de travail - pouvant prétendre aux contrats du secteur non marchand aidés par l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260701-CC20260713-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

Elle a pour objectif de permettre aux salariés l'acquisition de compétences favorisant leur retour vers l'emploi.

Elle compte environ 60 salariés dont une quarantaine en parcours d'accès à l'emploi qui interviennent dans trois secteurs d'activités :

- L'entretien et l'aménagement des espaces verts, espaces naturels
- Le bâtiment, la maçonnerie et la peinture
- Le recyclage (Recyclerie Nord Atlantique)

L'AIRE intervient sur les territoires de Redon Agglomération, des Communautés de Communes d'Erdre et Gesvres, de Nozay et de Pays de Blain Communauté.

VU les statuts de la Communauté de Communes et notamment son article 5.7;
VU les statuts de l'Association AIRE et notamment son article 8 ;

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **De décider** de ne pas recourir à l'unanimité au scrutin secret pour la désignation de ce représentant ;
- **De nommer** Monsieur Shamy RAVDJEE représentant(e) titulaire et Monsieur Nicolas OUDAERT représentant(e) suppléant(e) de Pays de Blain Communauté pour l'association AIRE ;
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'Ile Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 01/07/2026

La Présidente
Rita SCHLADT

Les secrétaires de séance
François GUYOT
Thomas JOUAN

Communauté de Communes Pays de Blain Communauté Loire-Atlantique

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260701-CC20260713-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-07-14

Séance du 01 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi premier du mois de juillet à dix-neuf heures trente cinq, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt-cinq du mois de juin deux mille vingt-six.

En présence de :

M. Thomas JOUAN délégué de Blain, Mme Katia LAMBIN déléguée de Blain, M. Dominique LE GALL délégué de Blain, M. Jérémy MALARY délégué de Blain, M. Jacques MARTIN délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Danielle NIAUDET déléguée de Blain, Mme Sylvie POUPART déléguée de Blain, Mme Marie-Pierre SANSOUCY-LESIMPLE déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Christophe SORIN délégué de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Jean-Pascal ARCANGELI délégué de Bouvron, M. François GUYOT délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Shamy RAVDJEE délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, M. Bertrand MEIGNEN délégué de Le Gâvre, M. Abel MORIN délégué de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	23
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	0
Abstention	0

Excusés ayant donné procuration :

Mme Marie-Laure FRAUD déléguée de Blain (donne pouvoir à M. MALARY), M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Ingrid PENHOUET déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. MEIGNEN)

Secrétaires de séance : M. François GUYOT & M. Thomas JOUAN.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – TOURISME - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE AU SEIN DU COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME DE LOIRE-ATLANTIQUE

Annexe : Statuts du Comité Départemental du Tourisme

La présente délibération a pour objet la nomination d'un représentant de Pays de Blain Communauté au Comité Départemental du Tourisme.

Rapport de *Monsieur* Le Vice-Président délégué au Développement Economique,

VU les statuts de la Communauté de Communes et notamment son article 4.2 ;
VU les statuts du Comité Départemental du Tourisme ;

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260701-CC20260714-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

- **De décider** de ne pas recourir à l'unanimité au scrutin secret pour la désignation de ce représentant ;
- **De nommer** Monsieur Shamy RAVDJEE représentant de Pays de Blain Communauté au Comité Départemental du Tourisme ;
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'Ile Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 01/07/2026

La Présidente
Rita SCHLADT

Communauté de Communes PAYS DE BLAIN COMMUNAUTÉ Loire-Atlantique

Les secrétaires de séance
François GUYOT

Thomas JOUAN

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260701-CC20260714-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n°2026-07-15
Séance du 01 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi premier du mois de juillet à dix-neuf heures trente cinq, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt-cinq du mois de juin deux mille vingt-six.

En présence de :
M. Thomas JOUAN délégué de Blain, Mme Katia LAMBIN déléguée de Blain, M. Dominique LE GALL délégué de Blain, M. Jérémy MALARY délégué de Blain, M. Jacques MARTIN délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Danielle NIAUDET déléguée de Blain, Mme Sylvie POUPART déléguée de Blain, Mme Marie-Pierre SANSOUCY-LESIMPLE déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Christophe SORIN délégué de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Jean-Pascal ARCANGELI délégué de Bouvron, M. François GUYOT délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Shamy RAVDJEE délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, M. Bertrand MEIGNEN délégué de Le Gâvre, M. Abel MORIN délégué de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	23
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	0
Abstention	0

Excusés ayant donné procuration :
Mme Marie-Laure FRAUD déléguée de Blain (donne pouvoir à M. MALARY), M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Ingrid PENHOUET déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. MEIGNEN)
Secrétaires de séance : M. François GUYOT & M. Thomas JOUAN.

ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE AU SEIN DE L'ASSOCIATION ALLIANCE INTER-MÉTROPOLITAINE LOIRE-BRETAGNE (AILB)

Annexe : Statuts de l'AILB

La présente délibération a pour objet la nomination d'un représentant de Pays de Blain Communauté au sein de l'Alliance Intermétropolitaine Loire-Bretagne

Rapport de Madame La Présidente,

Pays de Blain Communauté a fait le choix en janvier 2020 d'adhérer à une association dite « Alliance Inter métropolitaine Loire-Bretagne » constituée avec 12 autres EPCI. L'objectif est de faire entendre la voix et les priorités d'aménagement et de développement des territoires communautaires situés entre Rennes, Angers, Nantes-St Nazaire et Vannes. Ce projet d'innovation territoriale engage une période d'expérimentation (de 2019 à 2022).

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260701-CC20260715-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

Les perspectives de coopération au sein de l'Alliance Intermétropolitaine Loire-Bretagne regroupant 13 entités intercommunales sont les suivantes :

- Construire un lieu de dialogue ouvert, partager des préoccupations, faire remonter vers d'autres instances des difficultés rencontrées ou des opportunités de projets
- Développer, à partir de leur propre analyse et dans la complémentarité, une vision commune de l'avenir des territoires concernés
- Être une force d'identification de leurs ressources propres et de proposition d'actions concrètes porteuses d'avenir pour les 500 000 habitants des territoires concernés
- Être une force de rassemblement des énergies, d'innovation, de création d'activités, d'emplois localisés et de valeur ajoutée
- S'affirmer ensemble comme un interlocuteur direct de l'Etat, au même titre que les collectivités territoriales majeures (Métropoles et Grandes agglomérations, Régions, Départements).

VU la délibération n°2020 01 02 du conseil communautaire en date du 29 janvier 2020 portant sur l'adhésion de Pays de Blain Communauté à l'association « AILB »

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire **:**

- **De décider** de ne pas recourir à l'unanimité au scrutin secret pour la désignation de ce représentant ;
- **De désigner** Madame Rita SCHLADT en tant que Déléguée Titulaire pour y siéger ;
- **De désigner** Madame Clotilde SHAMMAS en tant que Déléguée Suppléante ;
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'Ile Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 01/07/2026

La Présidente
Rita SCHLADT

Les secrétaires de séance
François GUYOT
Thomas JOUAN







Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260701-CC20260715-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-07-16

Séance du 01 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi premier du mois de juillet à dix-neuf heures trente cinq, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt-cinq du mois de juin deux mille vingt-six.

En présence de :

M. Thomas JOUAN délégué de Blain, Mme Katia LAMBIN déléguée de Blain, M. Dominique LE GALL délégué de Blain, M. Jérémy MALARY délégué de Blain, M. Jacques MARTIN délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Danielle NIAUDET déléguée de Blain, Mme Sylvie POUPART déléguée de Blain, Mme Marie-Pierre SANSOUCY-LESIMPLE déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Christophe SORIN délégué de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Jean-Pascal ARCANGELI délégué de Bouvron, M. François GUYOT délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Shamy RAVDJEE délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, M. Bertrand MEIGNEN délégué de Le Gâvre, M. Abel MORIN délégué de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	23
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	0
Abstention	0

Excusés ayant donné procuration :

Mme Marie-Laure FRAUD déléguée de Blain (donne pouvoir à M. MALARY), M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Ingrid PENHOUET déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. MEIGNEN)

Secrétaires de séance : M. François GUYOT & M. Thomas JOUAN.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – DESIGNATION DU REPRESENTANT DE PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE AU SEIN DU COMITE DE SUIVI DE LA CELLULE SIG MUTUALISE

Annexe : Convention de prestation de service pour la mutualisation du SIG et la mise à disposition d'outils cartographiques entre la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres et Pays de Blain Communauté

La présente délibération a pour objet de désigner le représentant de Pays de Blain Communauté au Comité de suivi de la cellule SIG mutualisé.

Rapport de Monsieur Le Vice-Président, délégué à l'Aménagement du territoire,

Dans l'optique de maîtriser les coûts de fonctionnement de la collectivité et d'améliorer la qualité de l'environnement de travail des agents municipaux et intercommunaux, Pays de Blain Communauté a renouvelé en décembre 2024 avec la Communauté de Communes

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260701-CC20260716-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

d'Erdre et Gesvres une convention de prestation de service pour la mutualisation du Système d'Information Géographique -SIG-. Cette mutualisation regroupe les communautés de Communes de Pays de Blain Communauté, d'Erdre et Gesvres et de Nozay.

La prestation de service n'emporte pas transfert de compétence, Pays de Blain Communauté restant seule compétente en matière d'information géographique.

Un Comité de Suivi composé d'élus et de techniciens des trois intercommunalités est en charge de définir les travaux à mener dans le cadre de la prestation de service portant sur la mutualisation du SIG.

VU la délibération n°2024 12 13 en date du 18 décembre 2024 validant les termes de la convention entre Pays de Blain Communauté et la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres;

CONSIDÉRANT la convention en date du 18 décembre 2024, et plus précisément son article 6 fixant l'installation d'un Comité de Suivi;

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **De décider** de ne pas recourir à l'unanimité au scrutin secret pour la désignation de ce représentant ;
- **De désigner** Monsieur Stéphane GASNIER comme représentant de Pays de Blain Communauté au sein du Comité de Suivi de la cellule SIG mutualisée ;
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'Ile Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 01/07/2026

La Présidente
Rita SCHLADT

Les secrétaires de séance
François GUYOT
Thomas JOUAN

Communauté de Communes Pays de Blain Loire-Atlantique

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260701-CC20260716-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-07-17

Séance du 01 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi premier du mois de juillet à dix-neuf heures trente cinq, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt-cinq du mois de juin deux mille vingt-six.

En présence de :

M. Thomas JOUAN délégué de Blain, Mme Katia LAMBIN déléguée de Blain, M. Dominique LE GALL délégué de Blain, M. Jérémy MALARY délégué de Blain, M. Jacques MARTIN délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Danielle NIAUDET déléguée de Blain, Mme Sylvie POUPART déléguée de Blain, Mme Marie-Pierre SANSOUCY-LESIMPLE déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Christophe SORIN délégué de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Jean-Pascal ARCANGELI délégué de Bouvron, M. François GUYOT délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Shamy RAVDJEE délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, M. Bertrand MEIGNEN délégué de Le Gâvre, M. Abel MORIN délégué de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	23
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	0
Abstention	0

Excusés ayant donné procuration :

Mme Marie-Laure FRAUD déléguée de Blain (donne pouvoir à M. MALARY), M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Ingrid PENHOUET déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. MEIGNEN)

Secrétaires de séance : M. François GUYOT & M. Thomas JOUAN.

CULTURE/PCT – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE AU COMITE DES TERRITOIRES A L'EPCC MIXT

La présente délibération a pour objet d'approuver la nomination de 2 représentants (1 élu culture et 1 technicien) à l'EPCC MIXT.

Rapport de Madame la Vice-Présidente à la Commission Animations et Solidarité Territoriale.

Depuis le 1er janvier 2025, le Grand T et Musique et Danse de Loire-Atlantique ont fusionné pour donner naissance à l'EPCC MIXT, implanté sur l'espace du Grand T à Nantes.

MIXT a la volonté d'élargir son rayonnement culturel et son réseau partenarial aux EPCI porteuses d'un Projet Culturel de Territoire (PCT) signé avec le Département et la DRAC.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260701-CC20260717-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

Ce nouvel organe de réflexion et de coopération se constitue en un Comité des Territoires. Il regroupe des Elu-es et des technicien-nes souhaitant participer aux réflexions de l'établissement, sur les enjeux territoriaux en matière culturelle.

Chaque membre nomme en son sein, un binôme Elu-e et technicien-ne pour y être représenté.

Les élu-es sont membres pour la durée du mandat. Les technicien-nes sont membres au regard de leurs fonctions au sein de leur collectivité de référence.

Pour participer aux réunions du Comité des territoires, chaque membre doit être à jour de sa cotisation et accepter la charte de coopération.

Le montant de cette cotisation est réparti selon la taille des EPCI. Pour Pays de Blain Communauté, elle a été estimée en 2025 à 400€ HT soit 480€ TTC versée en mars 2026.

Cette nouvelle structuration permet à Pays de Blain Communauté de bénéficier de la présence d'artistes sur son territoire et de propositions d'actions culturelles dans le cadre du Projet Artistique de territoire (PAT) à destination des scolaires, des bibliothèques, des EHPAD et du grand public. L'EPCI pourrait également profiter de tournées de spectacle s'il y a une salle adaptée pour leur accueil.

VU l'arrêté préfectoral du 02 avril 2025 approuvant les statuts de Pays de Blain Communauté
VU la délibération n°2022 07 13 du Conseil Communautaire du 06 juillet 2022 approuvant le programme d'actions du Projet Culturel de Territoire n°2
VU la délibération n°2024-01-12 du Conseil Communautaire du 24 janvier 2024 approuvant la convention du Projet Culturel de Territoire n°2

CONSIDERANT l'intérêt de ce partenariat avec MIXT et les ressources culturelles qui pourront être apportées à l'EPCI ;
CONSIDERANT, le montant de l'adhésion proposé lors du dernier comité des territoires en préfiguration ;
CONSIDERANT la demande de représentativité au Comité des territoires de l'EPCC MIXT
CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Animation et Solidarités Territoriales du 16 juin 2026 **;**
CONSIDERANT la présentation de Madame La Vice-Présidente ;

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide **:**

- **De décider** de ne pas recourir à l'unanimité au scrutin secret pour la désignation de ce représentant
- **De désigner** deux représentants au comité des Territoires **:**
 - Elue : Clotilde SHAMMAS
 - Technicienne : Laure HERBRETEAU
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer et à accomplir toutes les formalités utiles afférentes, à sa bonne exécution.
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes sis 6 allée de l'ile Gloriette, Nantes (44000) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260701-CC20260717-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le lien www.télérecours.fr.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 01/07/2026

La Présidente
Rita SCHLADT

Les secrétaires de séance
François GUYOT
Thomas JOUAN







Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260701-CC20260717-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-07-18

Séance du 01 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi premier du mois de juillet à dix-neuf heures trente cinq, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt-cinq du mois de juin deux mille vingt-six.

En présence de :

M. Thomas JOUAN délégué de Blain, Mme Katia LAMBIN déléguée de Blain, M. Dominique LE GALL délégué de Blain, M. Jérémy MALARY délégué de Blain, M. Jacques MARTIN délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Danielle NIAUDET déléguée de Blain, Mme Sylvie POUPART déléguée de Blain, Mme Marie-Pierre SANSOUCY-LESIMPLE déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Christophe SORIN délégué de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Jean-Pascal ARCANGELI délégué de Bouvron, M. François GUYOT délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Shamy RAVDJEE délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, M. Bertrand MEIGNEN délégué de Le Gâvre, M. Abel MORIN délégué de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	23
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	0
Abstention	0

Excusés ayant donné procuration :

Mme Marie-Laure FRAUD déléguée de Blain (donne pouvoir à M. MALARY), M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Ingrid PENHOUET déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. MEIGNEN)

Secrétaires de séance : M. François GUYOT & M. Thomas JOUAN.

ANIMATIONS ET SOLIDARITES TERRITORIALES – DESIGNATION DU REPRESENTANT DE PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE CAMILLE CLAUDEL

Cette délibération a pour objet de désigner un représentant au sein du conseil d'administration du Lycée Camille Claudel.

Rapport de Madame la Vice-Présidente à la Commission Animations et Solidarités Territoriales.

Le conseil d'administration des collèges et des lycées comprend :

1. Le chef d'établissement, président ;
2. Le chef d'établissement adjoint ou, le cas échéant, l'adjoint désigné par le chef d'établissement en cas de pluralité d'adjoints ;

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260701-CC20260718-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

3. L'adjoint gestionnaire ;
4. Le conseiller principal d'éducation le plus ancien ;
5. Le directeur adjoint chargé de la section d'éducation spécialisée dans les collèges, le chef des travaux dans les lycées ;
6. Un représentant de la collectivité territoriale de rattachement ;
7. Trois représentants de la commune siège de l'établissement ou, lorsqu'il existe un groupement de communes, un représentant du groupement de communes et deux représentants de la commune siège ;
8. Une personnalité qualifiée, ou deux personnalités qualifiées lorsque les membres de l'administration de l'établissement désignés en raison de leur fonction sont en nombre inférieur à cinq ;
9. Dix représentants élus des personnels de l'établissement, dont sept au titre des personnels d'enseignement et d'éducation et trois au titre des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service ;
10. Dix représentants élus des parents d'élèves et des élèves, dont, dans les collèges, sept représentants des parents d'élèves et trois représentants des élèves et, dans les lycées, cinq représentants des parents d'élèves, quatre représentants des élèves, dont un au moins représente les élèves des classes post baccalauréat si elles existent et un représentant des élèves élu par le conseil des délégués pour la vie lycéenne.

VU l'article R 421-14 du code d'éducation;

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil communautaire :

- **De décider** de ne pas recourir à l'unanimité au scrutin secret pour la désignation de ce représentant
- **De désigner** Mme Clotilde SHAMMAS représentant de Pays de Blain Communauté au sein du conseil d'administration du Lycée Camille Claudel ;
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'Ile Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 01/07/2026

La Présidente
Rita SCHLADT

Les secrétaires de séance
François GUYOT
Thomas JOUAN

Communauté de Communes PAYS DE BLAIN COMMUNAUTÉ Loire-Atlantique

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260701-CC20260718-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026